

# Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 19645 - 76ÈME ANNÉE

## Rapport de la Délégation sénatoriale sur la différenciation territoriale

### « Statu quo » institutionnel à La Réunion : 40 ans perdus



Le rapport de la Délégation sénatoriale aux outre-mer analyse le « statu quo » réunionnais en matière institutionnelle. Dans un rapport appelant à une remise à plat des relations entre la France et les anciennes colonies intégrées à la République, cette analyse permet de constater que La Réunion a perdu près de 40 ans à cause d'une campagne de dés-information sur le projet proposé par le PCR : donner aux Réunionnais la possibilité de gérer eux-mêmes leurs affaires.

Dans son rapport sur la différenciation déposé le 21 septembre dernier, la Délégation sénatoriale aux Outre-mer, fait un état des lieux de la situation à La Réunion sous le thème le « Statu quo » réunionnais. Voici comment le rapport des sénateurs analyse ce blocage institutionnel qui persiste depuis la création avortée du Conseil régional et départemental de La Réunion, ou assemblée unique.

« Si La Réunion est aujourd'hui considérée comme attachée au statu quo institutionnel, il convient de rappeler qu'historiquement elle a eu à connaître elle aussi un débat institutionnel.

M. Paul Vergès, avait en effet porté l'idée d'un régime autonome pour l'île jusqu'au début des années 80. La loi du 12 juin 2001, modifiant l'article L. 5911-1 du code général des collectivités a, par la suite, supprimé le congrès des élus régionaux et départementaux de La

Réunion, faisant disparaître cet espace du débat institutionnel.

L'affirmation de l'attachement au statut départemental s'est ensuite exprimée à travers l'alinéa 5 de l'article 73 de la Constitution qui exclut la région et le département de La Réunion de la possibilité de bénéficier de la procédure d'habilitation, qui permet aux collectivités de fixer elles-mêmes les règles applicables sur leur territoire, dans un nombre limité de matières du domaine de la loi.

Comme le rappelle M. Stéphane Diémert, président assesseur à la Cour administrative d'appel de Versailles et ancien conseiller pour les affaires juridiques et institutionnelles de deux ministres de l'outre-mer, cet alinéa a fait l'objet de nombreuses querelles doctrinales portant sur la faculté ou non pour La Réunion de bénéficier par ailleurs des voies institutionnelle et statutaire offertes par l'article 73 de la Constitution. Pour M. Ferdinand Mélin-Soucramanien, professeur de droit public à l'Université Montesquieu-Bordeaux IV, directeur du CERCLE-GRECCAP, cette « identité renfor-

cée » ne fait en réalité pas obstacle à l'application des alinéas organisant l'adoption d'un statut différencié. »

### Près de 40 ans de perdus

Les sénateurs confirment qu'à la différence des pays ayant le même statut, La Réunion n'a aucune possibilité de fixer eux-mêmes les règles applicables sur leur territoire. Cette impossibilité découle d'un amendement déposé en 2002 par un sénateur de La Réunion, au prétexte qu'appliquer à La Réunion les mêmes règles qu'en Guadeloupe, Guyane et Martinique pourrait conduire à l'indépendance de La Réunion.

Manifestement, sénateurs et juristes ramènent cette initiative à sa juste proportion : un verrou qui prive les élus réunionnais de moyens pour assumer plus de responsabilités.

Ce rapport donne également une idée du temps perdu en raison de cette campagne de désinformation

sur la réalité du projet proposé par les communistes aux Réunionnais, qui n'est pas l'indépendance, mais le droit pour les Réunionnais de gérer les affaires qui les concernent.

La réalité finit toujours pas s'imposer, et près de 40 ans après le refus d'accorder aux Réunionnais une assemblée unique mieux à même de faire face aux problèmes, le débat autour de la responsabilité est bien réel, et présent pas seulement chez les communistes.

La proposition d'une conférence territoriale élargie, lieu d'élaboration d'un projet réunionnais à partir duquel seront identifiés les compétences supplémentaires nécessaires que devront assumer les Réunionnais.

*M.M.*

## Législatives dans la 2e circonscription

# Le PCR rappelle son soutien à Karine Lebon

**Le Parti communiste réunionnais rappelle sa position pour l'élection législative partielle dans la seconde circonscription. Il soutient depuis le début la candidature de Karine Lebon, et demande aux électrices et électeurs de la Possession, surtout aux camarades communistes, de se mobiliser pour assurer une large victoire à Karine Lebon'.**

Electrices, électeurs de la 2e circonscription,

Le Parti Communiste Réunionnais rappelle qu'il soutient Karine Lebon depuis l'annonce de sa candidature par Huguette Bello.

Au lendemain du premier tour, le PCR a salué son

très bon résultat et encouragé le rassemblement des forces de progrès pour la victoire définitive.

Cette position est très claire. Aucun amalgame ne peut être fait avec le virage de Philippe Robert.

Le PCR demande aux électrices et électeurs de la Possession, surtout aux camarades communistes, de se mobiliser pour assurer une large victoire à Karine Lebon.

**Le Port, le 24 septembre 2020  
Bureau de presse du PCR**

## Edito

### Test PCR : les riches d'abord ?

Scandale des laboratoires qui font payer plus cher pour dépister des patients. Certains laboratoires d'analyse sont prêts à donner la priorité aux patients qui paient plus que les autres. Ces pratiques sont totalement illégales. Tout laboratoire qui mettrait en place un tel système serait dans l'illégalité car le fait de faire payer l'accès à un test va à l'encontre de la politique de test menée en France. Aucune raison valable ne justifie le fait de se faire de l'argent sur le dos des Français simplement pour rendre un résultat plus rapide. Le test PCR classique prend en moyenne 24h alors que ce test unitaire dure 30 minutes et réglé à 100 euros. Nous voyons clairement que ces tests ne sont pas homologués, en plus du prix. Ni légal, ni réglementaire et surtout contraire à toutes les règles de la profession.

Cette affaire de test n'est pas nouvelle. Il n'y a pas d'anticipation de ce gouvernement depuis le début de cette crise. Après le manque de masque lors du confinement, c'est à nouveau un problème de tests qui se pose. Il y a clairement un problème avec ce gouvernement. Ce qui nous manque c'est une responsabilité de l'Etat, dont un chef de l'Etat performant. On ne peut pas supporter qu'il y ait un marché au noir. Il ne peut y avoir de trafic autour de ces tests.

En plus d'avoir un gouvernement inefficace et impréparé, nous avons des laboratoires qui utilisent la situation chaotique généralisée générée par la politique de tests du gouvernement pour s'assurer des profits. Cela s'explique en partie par une gestion catastrophique du dépistage, avec des délais de plus en plus longs et des infrastructures défaillantes. Comment expliquer qu'il faut parfois attendre plus d'une semaine pour obtenir le résultat de son test dans les zones les plus touchées par le virus.

Les syndicats se sont battus pour que ces tests soient à la disposition de tous les Français, pris en charge à 100 % par la sécurité sociale. Aujourd'hui, d'un point de vue éthique, juridique, on ne peut pas facturer et prendre l'argent des Français. Il ne faudrait pas oublier que les premiers touchés de ces pratiques sont les travailleurs précaires, jeunes, qui sont obligés de rendre des comptes à leur patron en cas d'absences.

*Bertrand Ancelly*

## Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés

71<sup>e</sup> année

Directeurs de publication :

1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond

Vergés ; 1957 - 1964 : Paul Vergés ; 1964 - 1974 : Bruny

Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany

Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ;

1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud

2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau

2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland

B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX

Rédaction

TÉL. : 0262 55 21 21 - E-mail : [redaction@temoignages.re](mailto:redaction@temoignages.re)

SITE web : [www.temoignages.re](http://www.temoignages.re)

Administration

TÉL. : 0262 55 21 21

Publicité : [publicite@temoignages.re](mailto:publicite@temoignages.re)

CPPAP : 0916Y92433

# Oté

## E si nou té apré kite lo mond ni koné pou plonz dann l'inkoni ?

Yèr midi moin té apré agard in l'émisyon dann télé dsi lo famé kovid diznèf é moin téi sèye dékod sak bann tête dozèf – an langaz bien poli i apèl sa bann zékspèr - té apré di kan toudinkou inn dan la band la fé konm rofléksyon : « Lé kant mèm in pé for ké dopi la maladi la déklanshé tout bann péi la pa gingn mète azot dakor dsi in léstratézi parèye pou vanj kont la maladi ! »

Apré zot la éspliké : dann la Belzik i fé tèl shoz somenn isi é i arfé lo kontrèr somenn d'après, dann Léspagn mèm to, dann La Frans galman, dann L'Amérik i fé si i fé sa é an finn kont la plipar bann péi i tienbo lo dosi di panyé i koné pa, l'èr ki lé, dsi kèl pyé i fo dansé - si i pé koz konmsa, dann in péi mèm lo dansé li mèm lé konm défandi.

Momandoné, néna inn an parmi lo bann tête moin la di an-o la, la fini par di lé dann in ka la médsine modèrn lé dann l'éshèk pars lo viris i suiv pa la lozik la syans modèrn... Mi aréte si zot déba rant zékspèr é mi domann kosa so bann zofisyèl i pé konsèye nout bann ti kolon isi La rényon. Kisa i pé di kosa nout bann ti kolon i pé fé, i pé pa fé konm léstratézi pou lite kont la maladi ? Minis la santé i sava koz asoir, mé pou di kosa. Bann zoinalis épi bann zékspèr zot mèm i ri é sa i rapèl amoin késhoz.

Mi souvien fitintan moin la lir dann in zoinal de frans in zistoir dsi in katégori sinz té i viv dann Japon. Figir azot bann sinz – la té si tèlman dépitè par sak i ariv azot ké zot té kontan kan i ariv in malèr inn rant zot é si demoun i sokour in sinz la kapoté épi i gingn pi romète dobout, lé zot létè an kolèr, dépitè, pars i sov inn rant zot plito ké lèss mor.

..ébin figir azot kan bann zoinalis la mète a rir, moin la pans bann sinz-la é moin la di dann mon kèr : si in zour ni ariv a pi oir klèr ditou dann in maladi, si ni ariv a préféré lo fiasko tout bann éstratézi la lite plito ké la réisiste, zour la nou sar pa loin kite lo mond ni koné pou plonz dann l'inkoni.

*Justin*